

MARS-AVRIL-MAI 2023

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL



Un Peuple • Un But • Une Foi

PRIMATURE



BULLETIN

TRIMESTRIEL DU SAP

**AUGMENTATION DU NOMBRE
DE PERSONNES EN INSÉCURITÉ
ALIMENTAIRE SÉVÈRE**

**HAUSSE DES PRIX DES
PRINCIPALES DENRÉES DE
BASE**

**L'INSTALLATION DE
L'HIVERNAGE 2023 POURRAIT
ÊTRE PRÉCOCE**

POINT E, RUE DE FATICK X BD DU SUD, IMMEUBLE ABDOULAYE SECK, 3, 4 & 5ÈMES ÉTAGES
DAKAR, BP 27 161, TEL: + 221 33 865 30 35, MAIL: SE-CNSA@SE-CNSA.SN

SOMMAIRE

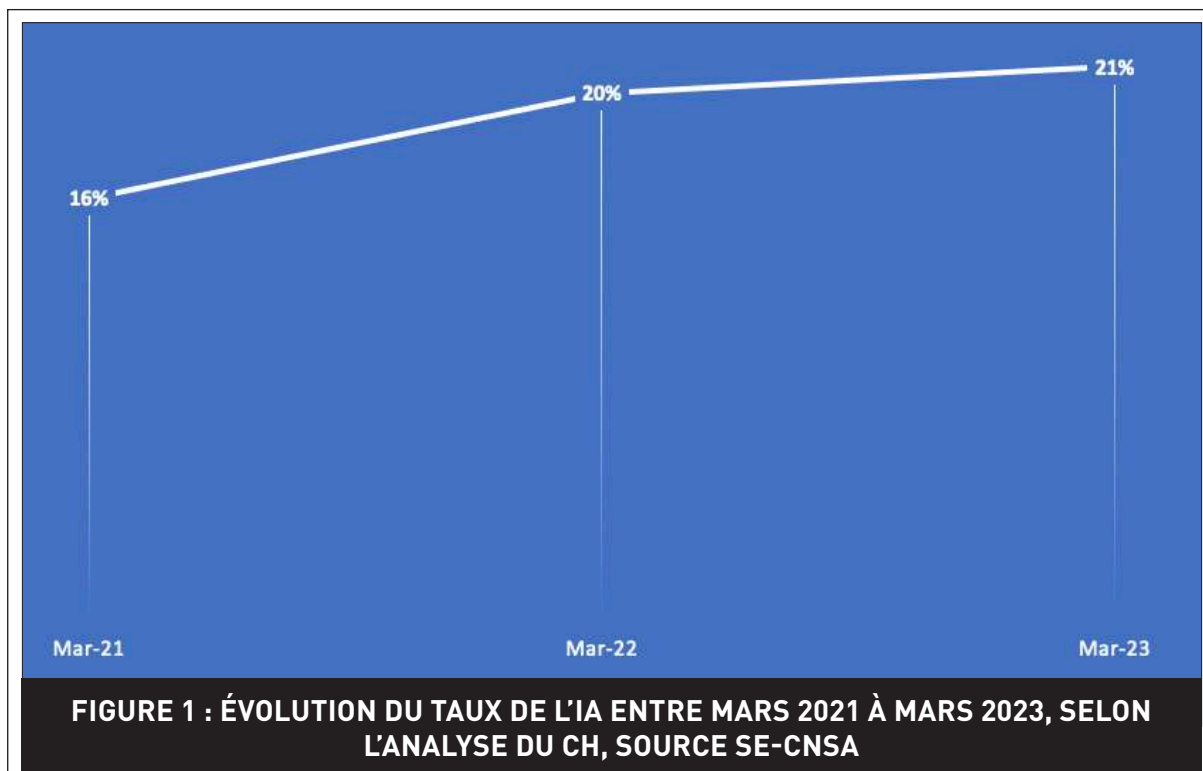
1. SITUATION ALIMENTAIRE EN PÉRIODE COURANTE MARS-AVRIL-MAI ISSUE DE L'ANALYSE DU CADRE HARMONISÉ.....	4
1.1. Evolution du taux d'insécurité alimentaire sévère entre mars 2021 et mars 2023.....	5
1.2. Evolution de la population en insécurité alimentaire modérée et sévère entre mars 2021 et mars 2023.....	6
2. LES RAISONS DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE	7
2.1. Baisse de la production agricole.....	7
2.2. Niveau d'approvisionnement des marchés en produits céréaliers faibles ...	7
2.3. Hausse des prix des denrées de base	7
2.4. Inflation.....	8
2.5. Déficit de survie et de protection des moyens d'existence	8
3. ASSISTANCE AUX MÉNAGES EN INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE.....	9
4. SITUATION PASTORALE	10
4.1. Déficit fourrager dans le nord.....	10
4.2. Feux de brousse	11
4.3. CONCENTRATIONS ET MOUVEMENTS	12
4.4. PRINCIPALES SOURCES D'ABREUVEMENT DU BETAİL.....	13
4.5. CAS DE VOL DE BETAİL.....	14
5. RÉSULTATS DE LA PRÉVISION SAISONNIÈRE.....	14
5.1. Résultats de la prévision saisonnière des précipitations.....	14
5.2. Prévision de démarrage de la saison des pluies de 2023	15
5.3. Cumul pluviométrique	15
5.4. Séquences sèches.....	16
5.5. Fin de la saison des pluies.....	16
5.6. Prévisions hydrologiques	16
RECOMMANDATIONS.....	17

1. Situation alimentaire en période courante mars-avril-mai issue de l'analyse du Cadre Harmonisé

Les résultats du Cadre Harmonisé (CH)¹ du mois de mars 2023, révèlent que plus de 2 personnes sur 10 (21%) sont en insécurité alimentaire (IA) au Sénégal. En effet, trois millions soixante-dix-huit mille quatre-cent-dix-huit personnes (3 078 418) sont en IA modérée (sous-pression), soit 17 % de la population. Ces personnes ont une consommation alimentaire minimale mais ne sont pas capables de se permettre certaines dépenses non alimentaires essentielles sans s'engager dans des stratégies d'adaptation irréversibles

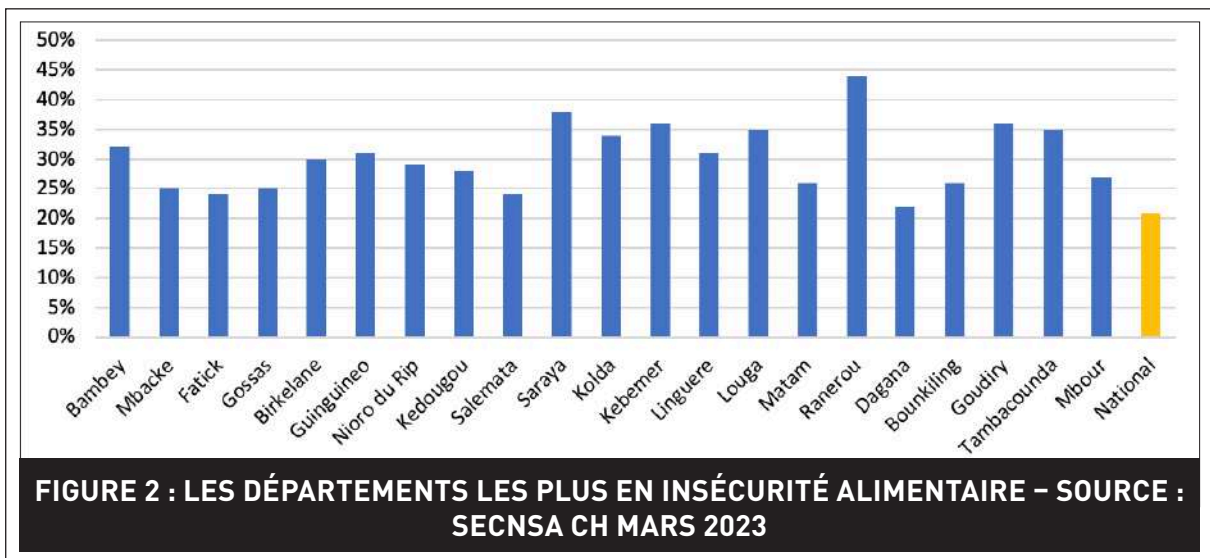
Le nombre de personnes en IA sévère (crise à pire) s'élève à six-cent-soixante-dix-neuf-mille huit-cent-quatre-vingt-neuf (679 889), ce qui représente 4% de la population.

Entre le cycle d'analyse du CH de mars 2021 et celui de mars 2023, le taux d'IA est passé de 16% à 21%, soit un bond de 5% (cf figure 1).



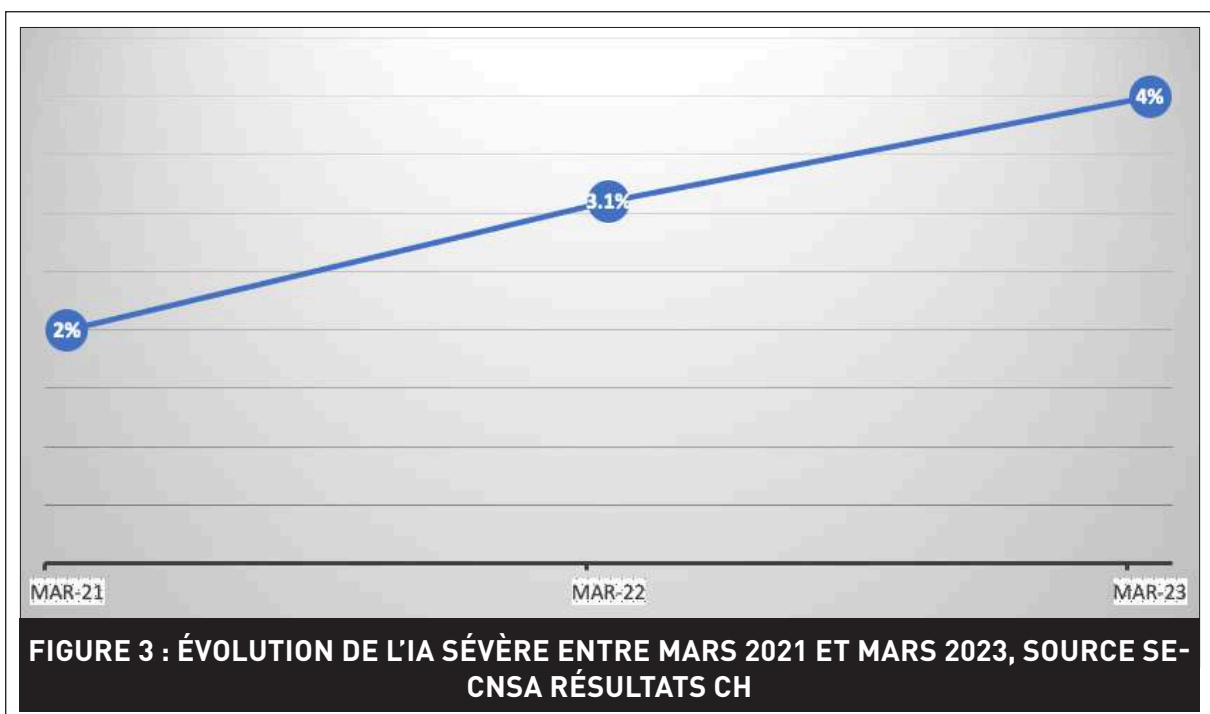
1 Le CH analyse l'insécurité alimentaire aiguë, qui est issue d'un choc

Les résultats au plan national cachent des disparités. Dans vingt-et-un (21) départements représentés dans la figure 2, le taux d'IA se situe au-dessus du taux national IA.

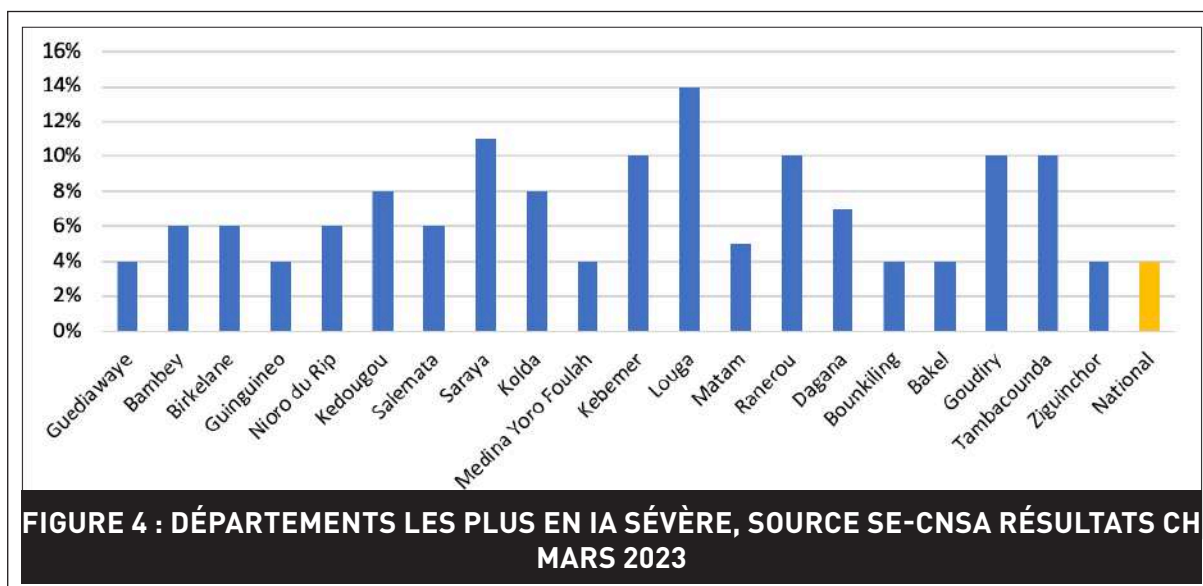


1.1. ÉVOLUTION DU TAUX D'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE SÉVÈRE ENTRE MARS 2021 ET MARS 2023

Au niveau national, par rapport à mars 2022, le taux d'IA sévère a connu un bond de 0,9%, passant de 3,1% à 4%. Comparé à mars 2021 (2%), ce taux a doublé en mars 2023 (4%) cf figure 3.



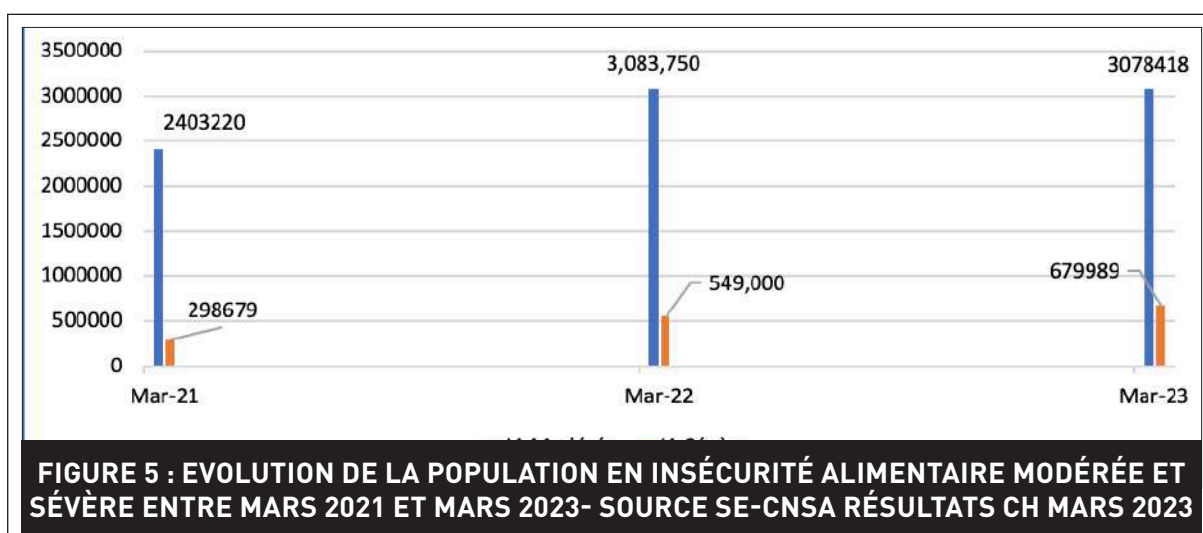
Au niveau département pour la période courante mars-avril-mai 2023, six (06) départements (Guédiawaye, Guiguineo, Médina Yoro Foulah, Matam, Bounkiling, Bakel et Ziguinchor) ont un taux d'IA sévère égal au taux national (4%) cf figure 4. Dans douze (12) départements, le taux d'IA sévère dépasse le taux national. Il s'agit de Louga (14%), Saraya (11%), Kébémér, Ranérou, Goudiry et Tambacounda (10%), Kolda et Kédougou (8%), Dagana (7%), Bambey, Birkilane, Nioro du Rip et Salémata (6%) et Matam (5%) cf figure 4.



1.2. EVOLUTION DE LA POPULATION EN INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE MODÉRÉE ET SÉVÈRE ENTRE MARS 2021 ET MARS 2023

Par rapport à l'analyse du CH de mars 2022, la population en IA sévère a augmenté de 130 989 personnes en mars 2023. Comparé au CH de mars 2021, le nombre de personnes en IA sévère en mars 2023 est de 679 989 personnes soit une augmentation de 381 310 personnes.

L'IA modérée également est toujours sur une courbe ascendante, par rapport à mars 2021, même si elle a légèrement baissé en mars 2023 (cf figure 5).



2. Les raisons de l'insécurité alimentaire

2.1. BAISSÉ DE LA PRODUCTION AGRICOLE

La mauvaise campagne agricole, dans la plupart des départements représentés dans la figure 4 est une des raisons de l'augmentation de la population en IA sévère, en période courante mars-avril-mai 2023. Par rapport à la moyenne des 5 dernières années, les statistiques agricoles définitifs² 2022 -2023, révèlent une baisse de la production du riz irrigué (-15%) et du maïs (-83%) dans le département de Matam. Dans les départements de Louga et de Kébemer, les longues pauses pluviométriques et les attaques de la chenille *Amsacta Moleyni* ont occasionné une diminution de la production de niébé de plus de 30%. La production d'arachide a également été affectée avec des baisses respectives de 33 et 36%.

A l'est, dans le département de Goudiry, la production de la principale culture de rente, l'arachide a baissé de 8%. Malgré une augmentation de la production de mil (13%) et du maïs (24%), Les attaques de la jasside (un insecte piqueur suceur) sur le coton se font toujours ressentir sur l'économie des ménages.

La même situation est observée à Tambacounda, où en dépit d'une hausse légère de la production d'arachide (8%) et du mil (2%), la présence de la Jasside, combinée à la baisse de la production de sorgho (-22%) ont négativement impacté les moyens d'existence des populations.

La population agricole affectée par les attaques de la Jasside s'élève à 43 020 personnes³ dans les deux (02) départements. La région de Kédougou n'a pas été épargnée, dans ses trois (03) départements (Saraya, Kédougou et Salémata) 44 240 cotonculteurs ont été impactés.

2.2. NIVEAU D'APPROVISIONNEMENT DES MARCHÉS EN PRODUITS CÉRÉALIERS FAIBLES

Les offres en produits locaux secs (mil, sorgho et maïs) sont très faibles, malgré l'arrivée des nouvelles récoltes dans les marchés. Les produits importés (riz et maïs) sont majoritairement présentés dans les marchés suivis.

2.3. HAUSSE DES PRIX DES DENRÉES DE BASE

La hausse des prix à un effet négatif sur la consommation alimentaire et les moyens d'existence des ménages, notamment sur celle des très pauvres et pauvres qui dépendent beaucoup du marché. Elle peut conduire les ménages à réduire les quantités d'aliments achetées, ce qui peut affecter négativement leur consommation alimentaire.

2 Direction de l'analyse et la prévision des statistiques agricoles (DAPSA)

3 Source : SODEFITEX Tambacounda, Direction de la production agricole : synthèse données statistiques de la campagne 2022-2023 par circonscription administrative pour le SE-CNSA

Par rapport aux 5 dernières années, les prix du kilogramme du mil et du maïs ont haussé de plus de 40% dans bon nombre de départements (figure 6). Cette situation est plus marquée dans les départements de Bounkiling, Goudiry, Tambacounda et Birkilane. Concernant le riz, les variations sont légères sauf dans les départements de Bakel (26%), Goudiry et Tambacounda (32%).

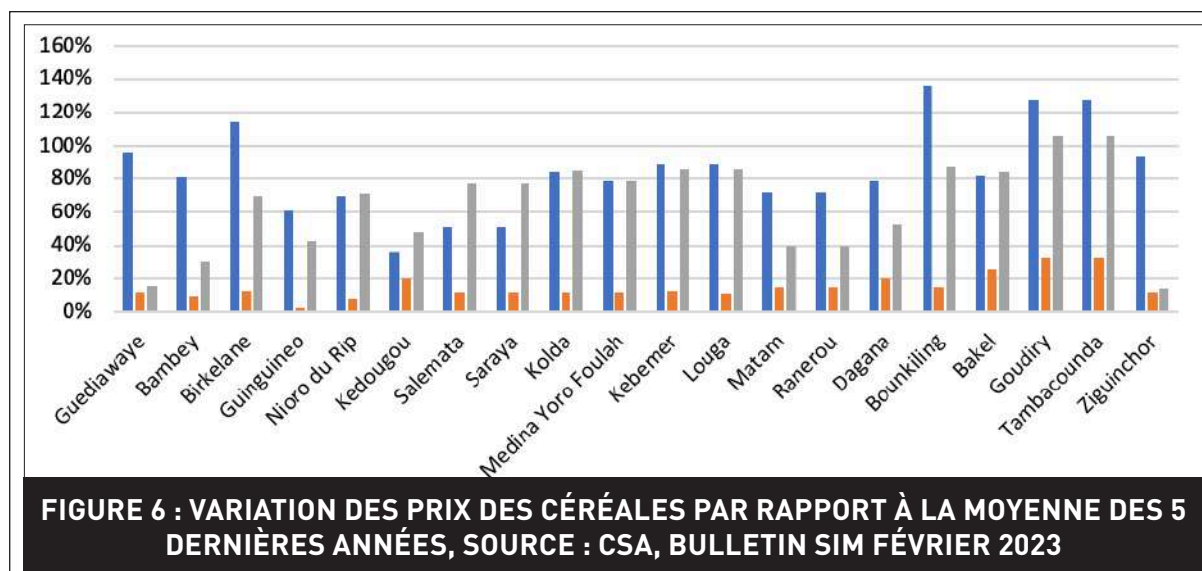


FIGURE 6 : VARIATION DES PRIX DES CÉRÉALES PAR RAPPORT À LA MOYENNE DES 5 DERNIÈRES ANNÉES, SOURCE : CSA, BULLETIN SIM FÉVRIER 2023

2.4. INFLATION⁴

Les prix à la consommation du mois d’avril 2023 se sont relevés de 0,5%, comparés à ceux du mois précédent. Cette évolution résulte, principalement, de la hausse des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+1,2%) et, dans une moindre mesure, des « biens et services divers » (+0,6%), des « articles d’habillement et chaussures » (+0,5%), ainsi que des « boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants » (+0,4%). Par rapport au mois d’avril 2022, les prix à la consommation se sont accrus de 9,0%. L’inflation sous-jacente⁵ a augmenté de 0,3% en rythme mensuel et de 5,7% par rapport au mois d’avril 2022.

Selon l’origine, les prix des produits locaux et importés se sont renchérís, respectivement, de 0,5% et 0,1% en avril 2023, par rapport au mois précédent. En variation annuelle, ils se sont accrus, respectivement, de 9,5% et 7,5%.

2.5. DÉFICIT DE SURVIE ET DE PROTECTION DES MOYENS D’EXISTENCE

Des déficits de survie (DS), affectant au moins 20% des ménages très pauvres et pauvres sont apparus à l’issue de l’outcome analysis, dans les départements de Kédougou, Saraya, Salémata, Louga, Goudiry et Tambacounda. Un ménage qui a un DS est incapable de satisfaire 100% de ses besoins énergétiques (2100 calories). Ces DS sont la conséquence de la baisse de la production agricole, de la hausse des prix et de l’inflation.

4 ANSD, Indice Harmonisé des Prix à la Consommation

5 Classification permettant de suivre le niveau de l’inflation qui serait obtenu en dehors des phénomènes perturbateurs que sont les produits saisonniers et les produits énergétiques : Indice hors énergie et produits frais.

Dans le département de Kolda 15% des ménages très pauvres et pauvres sont affectés par un déficit de protection des moyens d'existence (DPME), tandis qu'à Bakel et Matam, respectivement 9 et 6% des ménages sont dans cette situation. Un ménage qui a un DPME est dans l'incapacité d'assurer convenablement les dépenses de protection des moyens d'existence (éducation, de santé, achat d'intrants agricoles, produits vétérinaires).

3. Assistance aux ménages en insécurité alimentaire

Pour venir en aide aux populations en insécurité alimentaire, nutritionnelle et soutenir le noyau sensible du bétail, le Gouvernement du Sénégal, ses partenaires techniques et financiers et l'ensemble des acteurs impliqués dans la réponse à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ont élaboré de manière consensuelle, un Plan National de Réponse à l'insécurité alimentaire (PNR 2023).

Le PNR constitue le principal référentiel pour toutes les interventions en matière de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles au Sénégal.

La réponse 2023 sera mise en œuvre suivant une approche intégrée sécurité alimentaire, nutrition et opération sauvegarde du bétail. Elle se décline en trois (03) volets : (i) assistance alimentaire, (ii) prise en charge de la malnutrition, (iii) opération de sauvegarde du bétail (OSB).

L'objectif global du PNR est d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages et du bétail touchés par un choc.

Le plan de réponse prévoit de :

- Fournir une assistance alimentaire à 157 911 ménages qui sont en situation d'IA sévère pour une période de trois (03) mois ;
- Offrir une prise en charge adaptée à 17 254 enfants âgés de 6-23 mois, 93 425 enfants de 6-24 mois et 13 005 femmes enceintes et femmes allaitantes (FEFA) d'enfants de moins de 6 mois, dans les départements de Matam, Kanel et Ranérou ;
- Sauvegarder 308 662 UBT menacées par un déficit de pâturages.

Ainsi, le budget planifié pour le financement global du PNR 2023 estimé à 22 690 705 637 FCFA est réparti comme suit :

- Assistance alimentaire : 18 942 120 000 FCFA pour une prise en charge de 1 263 288 personnes soit 157 851 ménages durant les trois mois d'intervention ;
- Assistance nutritionnelle : 1 539 366 464 FCFA ;
- Assistance pastorale : 2 209 219 173 FCFA pour 308 662 UBT.
- Un montant de 3 524 100 000 Fcfa est acquis, pour l'assistance alimentaire réparti entre l'Etat et ses partenaires :
- Etat du Sénégal : 3 000 000 000 milliards FCFA ;

- Action contre la faim (ACF) : 168 000 000 FCFA ;
- UEMOA a contribué à hauteur de 356 100 000 FCFA.

Concernant l'assistance nutritionnelle et pastorale, respectivement près de 800.000.000 FCFA et 1 milliard de FCFA ont été acquis.

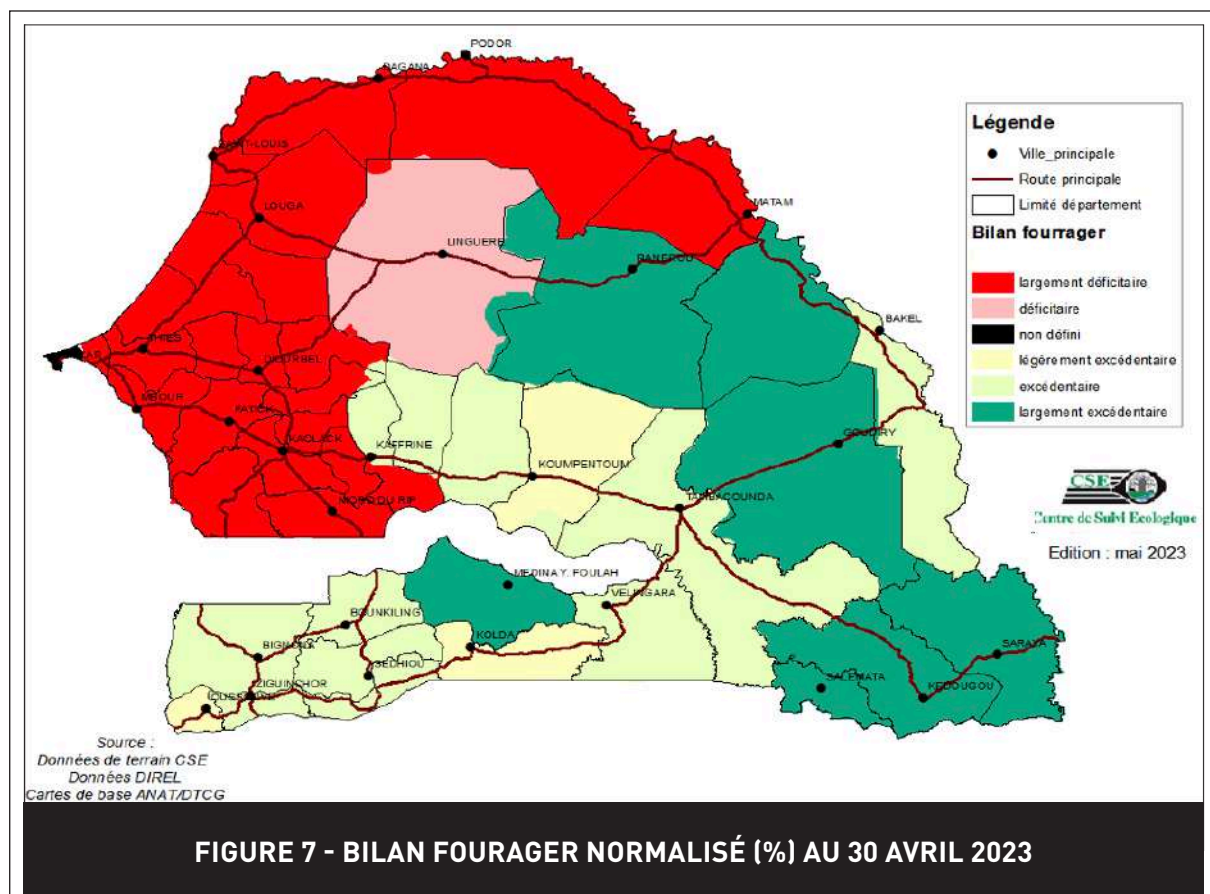
4. Situation pastorale

4.1. DÉFICIT FOURRAGER DANS LE NORD

Le bilan fourrager est déficitaire dans vingt-deux (22) départements sur quarante-deux (42) à l'échelle du pays (figure 7). Cependant, le déficit est plus accentué au nord du territoire national.

A Matam, Podor et Linguère, trois (03) départements de la zone sylvo pastorale, le pâturage est peu fourni en paille de brousse avec des disparités conséquentes et une qualité nutritive très faible. Dans le haut Dièri, précisément dans les parties frontalières avec les départements de Linguère et de Ranérou, le pâturage est moyennement fourni. Pour trouver du pâturage, les troupeaux en transhumance dans les départements de Kaffrine, Malem Hodar, Koungheul, Koumpentoum et Tambacounda qui font partie de la zone d'accueil effectuent de longues distances en cette période de saison sèche. L'état d'embonpoint des animaux commence à se dégrader surtout chez les petits ruminants.

Dans le sud du pays, les départements de Kolda et Oussouye sont aussi à la limite d'une situation déficitaire, avec respectivement des valeurs de 6,4 % et 11,9 %.



4.2. FEUX DE BROUSSE

Durant le mois d'avril 2023, le Sénégal a enregistré cinquante-trois (53) cas de feux qui s'étendent sur 1 789,79 hectares. Une réduction du nombre de cas et de la superficie brûlée est constatée par rapport au mois de mars (115 cas sur 5 778,47 hectares). Cette réduction s'explique par l'annonce de la fin de la campagne de lutte qui se traduit par la raréfaction, voire l'inexistence de la biomasse inflammable (bois mort, tapis herbacé, ...) et la réussite des travaux d'ouverture et d'entretien des pare-feu.

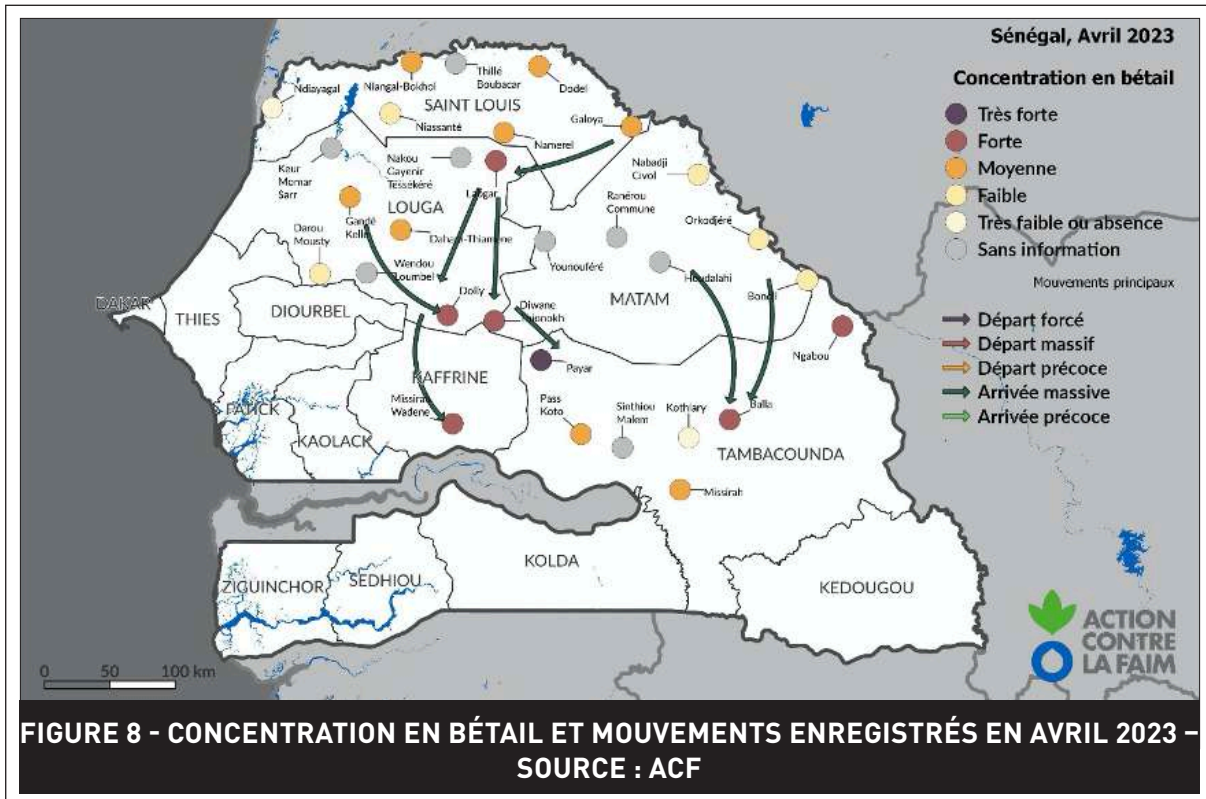
Ainsi, du début de la campagne (18 octobre 2022) au 30 avril 2023, le Sénégal a enregistré 689 cas de feux ayant parcouru une superficie de 33 500,8 hectares (tableau 1).

Régions	Situation en mars		Situation en avril		Cumul campagne (octobre à avril)	
	Nombre de cas	Superficies brûlées (ha)	Nombre de cas	Superficies brûlées (ha)	Nombre de cas	Superficies brûlées (ha)
Dakar	0	0	0	0	2	0,45
Diourbel	0	0	0	0	10	46,8
Fatick	6	56,9	15	840,3	54	2 048,4
Kaffrine	15	302	6	31	74	1 958,5
Kaolack	7	49,6	7	193,5	43	866,01
Kédougou	4	7	1	10	52	559,5
Kolda	27	1 580	6	136,5	58	2 750,5
Louga	3	404,5	0	0	34	5 564,83
Matam	7	179	6	43	76	1 492,54
Saint-Louis	0	0	0	0	27	831,18
Sédhiou	10	1 403	3	19	16	1424
Tambacounda	15	880,8	0	0	178	13 866,2
Thiès	6	45,5	1	1,5	38	615,5
Ziguinchor	15	870,1	8	515	27	1476,3
Total	115	5 778,47	53	1 789,8	689	33 500,8

TABLEAU 1 : RÉPARTITION DES CAS DE FEUX ET DES SUPERFICIES BRULÉES PAR RÉGION
 SOURCE : DIRECTION DES EAUX ET FORÊTS CHASSE ET CONSERVATION DES SOLS (DEFCCS)

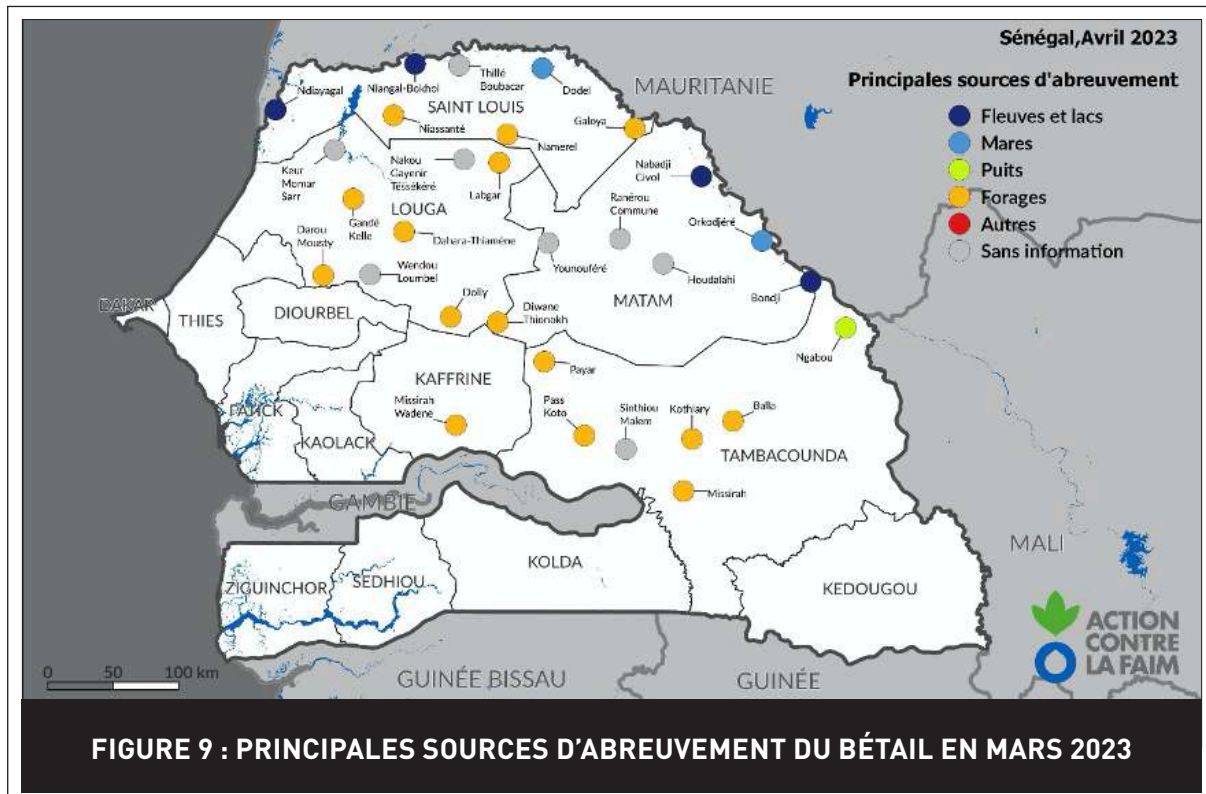
4.3. CONCENTRATIONS ET MOUVEMENTS

Le mois d'avril 2023, est marqué globalement par une forte à très forte concentration du bétail dans la partie sud de la zone agro-pastorale du Ferlo notamment dans les régions de Kaffrine et Tambacounda. En effet, les mouvements du bétail continuent progressivement vers les sites d'accueil avec une prédominance d'arrivées massives des troupeaux en provenance principalement des régions de Matam, Saint-Louis et le nord de la région de Louga (Figure 8).



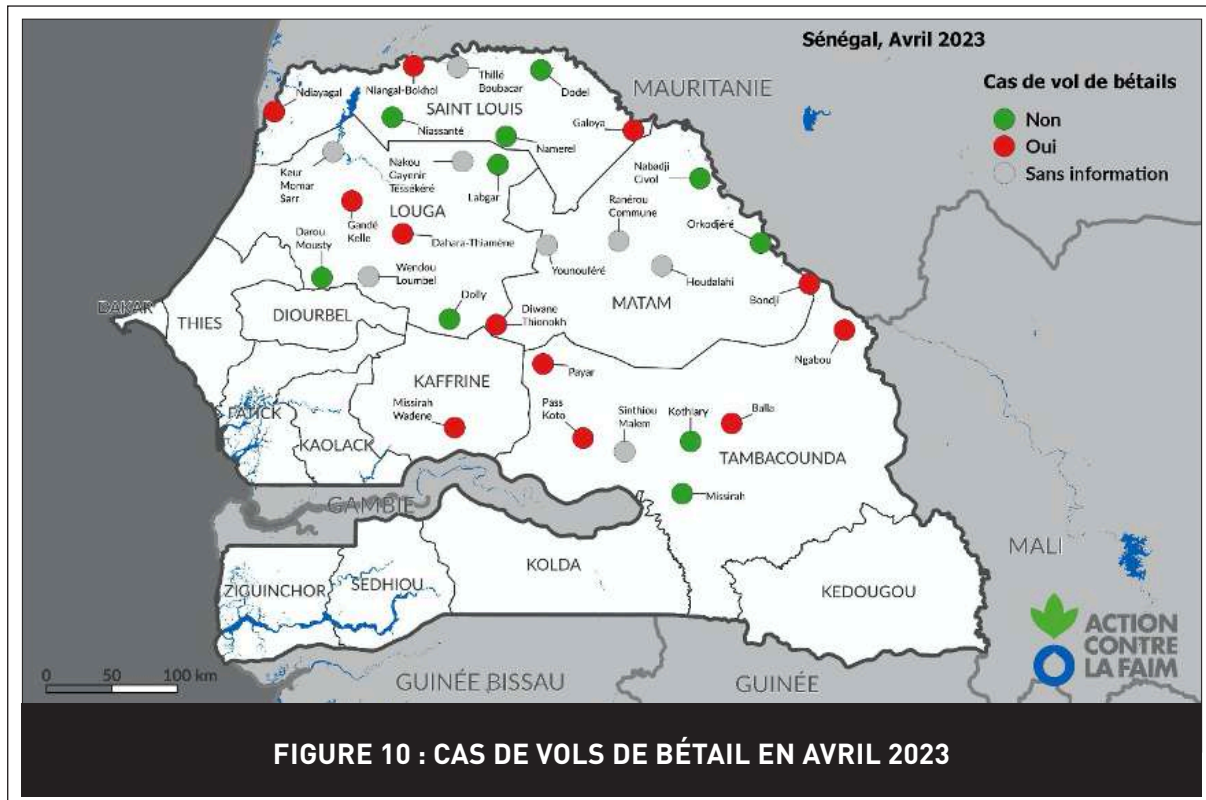
4.4. PRINCIPALES SOURCES D'ABREUVEMENT DU BETAIL

Le mois d'avril est marqué par une forte utilisation des forages comme principale source d'abreuvement du bétail (Figure 9). Le problème d'accès à l'eau pour le bétail est toujours constant dans le site de Ngabou (région de Tambacounda), poussant les éleveurs à utiliser les puits.



4.5. CAS DE VOL DE BÉTAIL

Les cas de vol de bétail ont considérablement augmenté durant le mois d'avril et concernent toutes les régions de la zone agro pastorale du Ferlo (figure 10). Les petits ruminants (ovins et caprins) sont principalement ciblés.



5. Résultats de la prévision saisonnière⁶

La prévision saisonnière est élaborée sur la base d'analyses de la situation actuelle, des évolutions probables des Températures de Surfaces des océans (TSO), des modèles statistiques issus des données des services nationaux de météorologie et d'hydrologie (SNMH), des connaissances des experts sur les caractéristiques du climat dans la région et des prévisions des grands centres climatiques mondiaux. Les analyses sont basées sur la comparaison par rapport aux valeurs moyennes des différentes caractéristiques de la saison sur la période de référence 1991-2020.

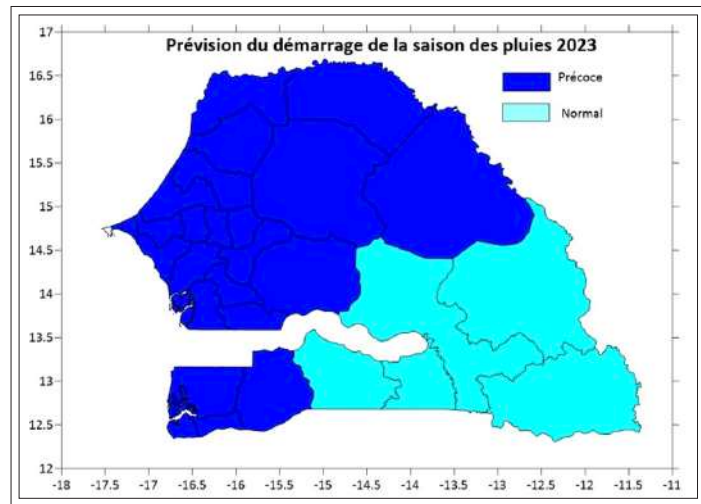
5.1. RÉSULTATS DE LA PRÉVISION SAISONNIÈRE DES PRÉCIPITATIONS

Les prévisions indiquent une installation de l'hivernage précoce sur la partie nord, centre-ouest et sud-ouest, pour le reste du pays elle sera normale. Elle pourrait être suivie par des pauses sèches moyennes à longues, surtout sur la partie Est du pays.

⁶ ANACIM et DGPRES, prévisions saisonnières 2023

Une installation précoce entrainerait un :

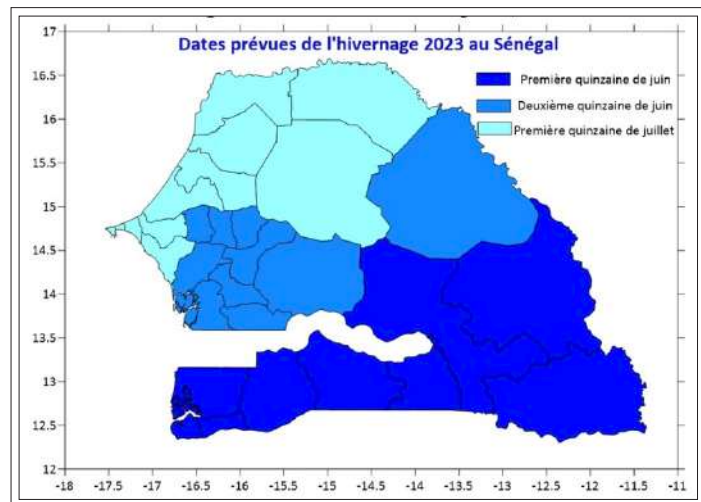
- Retard sur la mise en place des cultures et la baisse de superficies emblavées ;
- Développement de la mouche des fruits occasionnant une baisse de la production ;
- Des cas de faux départs dans certaines localités.



5.2. PRÉVISION DE DÉMARRAGE DE LA SAISON DES PLUIES DE 2023

Selon la prévision saisonnière, l'hivernage va s'installer dans la 1^{ère} quinzaine du mois de juin, dans les parties Sud et Est du pays.

Elle est attendue au Centre et au Nord-Est du Sénégal dans la 2^{ème} quinzaine du mois de juin et dans les parties Ouest et Nord la 1^{ère} quinzaine de juillet.



5.3. CUMUL PLUVIOMÉTRIQUE

Sur la période mai-juin-juillet 2023, le cumul sera excédentaire sur une bonne partie du pays exceptée la partie Est, où des conditions normales sont attendues. Pour la période **juillet-août-septembre 2023**, il sera normal à excédentaire sur une bonne partie du Sénégal.

Des risques **d'événements pluviométriques extrêmes**, particulièrement sur la façade Ouest sont prévus durant cette période. Ces événements pourraient causer des inondations des parcelles de cultures et rendre difficiles l'accès aux marchés et aux services sociaux de base.

5.4. SÉQUENCES SÈCHES

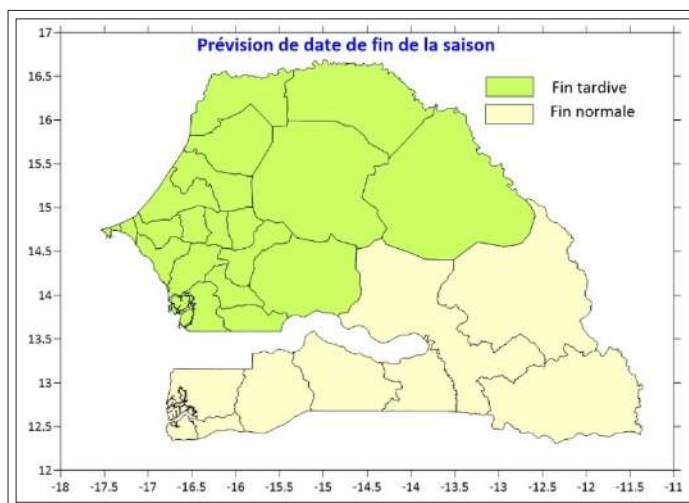
Les probabilités de pauses sèches longues, entre juillet-août et septembre sont relativement élevées. Elles pourraient se produire après les premiers semis et au moment de la floraison. Les longues pauses sèches pourraient favoriser la multiplication des nuisibles (sauteriaux dont les plus présents sont acantharis, chenille), occasionner la fonte des semis et de faibles rendements.



5.5. FIN DE LA SAISON DES PLUIES

Une fin de saison normale est attendue, au Sud et à l'Est du pays. Par contre à l'Ouest, au Nord et Centre-Ouest, la fin de saison pourrait être tardive.

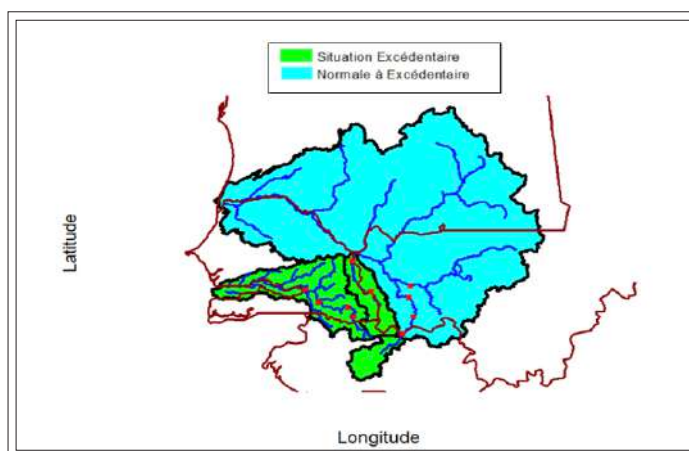
La fin tardive devrait engendrer des pertes de récoltes et une baisse de la production, avec comme conséquence une réduction de la disponibilité (céréales et légumineuses) et une hausse des prix des denrées de base.



5.6. PRÉVISIONS HYDROLOGIQUES

Globalement l'année hydrologique sera normale à excédentaire.

Au niveau du bassin du fleuve Sénégal, la situation sera normale à excédentaire. Sur le bassin du fleuve Gambie, il est attendu une situation excédentaire à normale. S'agissant du bassin de la Falémé la situation sera excédentaire à normale avec des risques élevés d'inondations fluviales.



Recommandations

A L'ENDROIT DE L'ETAT ET DE SES PARTENAIRES :

- Prendre en charge les ménages en insécurité alimentaire sévère (phase 3 à 5) afin de d'éviter l'érosion des moyens d'existence déjà fragiles ;
- Réfléchir sur une stratégie de mobilisation des ressources en collaboration avec les différents partenaires pour un rehaussement du niveau de financement des PNR pour intégrer des actions de relèvement dans les interventions ;

A L'ENDROIT DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE :

- Démarrer la préparation de la campagne agricole dès le mois de février ;
- Renforcer le dispositif de suivi des producteurs sur le conseil agricole et rural ;
- Intégrer l'information climatique dans la préparation de la campagne agricole ;
- Renforcer la vulgarisation des semences certifiées ;
- Renforcer les mesures de prévention contre la mouche des fruits ;
- Mettre en place de variétés à cycle long résistantes au stress hydrique ;
- Constituer des stocks de produits phytosanitaires pour lutter contre d'éventuels attaques ;

A L'ENDROIT DU MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE :

- Renforcer le dispositif sanitaire et de prévention.

A L'ENDROIT DE L'ANACIM ET DU SE-CNSA :

- Organiser à temps la mission de suivi de la campagne agricole, afin d'identifier les zones à risque d'insécurité alimentaire ;
- Suivre les zones à risques d'insécurité alimentaire pour évaluer la situation alimentaire.

STRUCTURE DE L'ETAT-AGENCES DES NATIONS UNIES ET ONG MEMBRES DU COMITE TECHNIQUE NATIONAL DU SYSTEME D'ALERTE PRECOCE



ARM



Programme Alimentaire Mondial



CE BULLETIN EST FINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL



Un Peuple ■ Un But ■ Une Foi

—
PRIMATURE



Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire
Point E, Rue de Fatick x Bd du Sud, Immeuble Abdoulaye Seck, 3, 4 & 5èmes étages
Dakar, BP 27 161, Tel: + 221 33 865 30 35, mail: SE-CNSA@SE-CNSA.sn

LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, C'EST AGIR MAINTENANT !